



JOURNÉE « LA FRANCOPHONIE »
« L'ACADÉMIE DES SCIENCES D'OUTRE-MER INTERPELLE
LE SOMMET DE LA FRANCOPHONIE »
7 JUIN 2024

COMMUNICATION

de Danièle TOULEMONT

Présidente de la Conférence des OING de la Francophonie

La société civile est une sphère autonome de la société, composée d'individus et d'organisations qui agissent en dehors du gouvernement et du secteur privé et s'engagent activement dans la vie publique en travaillant pour promouvoir des intérêts collectifs et le bien commun. Elle est constituée d'organisations non gouvernementales (ONG), d'associations professionnelles, de syndicats, de groupes communautaires...

Les organisations de la société civile sont des acteurs essentiels de la vie publique, car elles représentent les intérêts des citoyens, contribuent à renforcer la cohésion sociale, à promouvoir les droits de l'Homme, la diversité, l'égalité des genres, la protection de l'environnement et d'autres valeurs fondamentales.

Il est nécessaire d'accentuer la participation et le rôle de la société civile, en renforçant le rôle des associations dans les pays de la Francophonie, en particulier dans ceux où la liberté d'association n'est pas garantie par leur Constitution, en favorisant son développement et son engagement actif dans les processus de prises de décision démocratiques, la promotion des droits de l'Homme, la bonne gouvernance et le développement durable.

La société civile organisée francophone est représentée actuellement au sein de l'OIF par la Conférence des OING de la Francophonie (COING) qui regroupe 130 associations accréditées auprès de l'OIF, l'accréditation étant donnée après accord des États.

Cette Conférence est inscrite dans la Charte comme un moment de rencontre, tous les deux ans, de ces associations ; son fonctionnement est régi par des directives adoptées par les CMF, et dépend actuellement du seul bon vouloir de la Secrétaire générale de l'OIF, avec une liberté d'actions très limitée, n'ayant ni personnalité morale ni autonomie financière. Cela rend cette représentation de la société civile totalement inopérante car, non gouvernementale, elle se retrouve sous l'autorité d'une organisation intergouvernementale, et n'a donc pas de liberté d'expression, ne pouvant, notamment, s'adresser à la presse.



Il est indispensable que la société civile ait toute sa place dans les instances de la Francophonie, avec une réelle indépendance d'action, et qu'elle soit soutenue – y compris financièrement – par les États, comme cela se passe à l'Unesco et au Conseil de l'Europe. Les États doivent se saisir de cette question car, dans ces périodes difficiles, la société civile est un élément de pacification et rend compte de l'état réel du vécu et du point de vue des citoyens.

Nous en appelons aux États et gouvernements de la Francophonie pour qu'ils donnent toute sa place à la COING, représentante de la société civile. ○